

Séance régulière du 14 août 2023
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 14 août 2023 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Madame Doris Jetté est absente. Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Mme Jacinthe Campagna, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

147-08-2023 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
 2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023
3. CORRESPONDANCE
 1. Demande de vérification mécanique – SAAQ
 2. Résolution #104-06-2023 Saint-Alexis-des-Monts– Refus d'appui à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont au règlement pour restreindre la circulation des camions et des véhicules outils dans le rang Waterloo Nord.

3. Résolution #2023-07-174 Saint-Paulin – Règlement 309-22 pour restreindre la circulation des camions et des véhicules-outils dans le rang Waterloo Nord de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
Opinion du conseil municipal de Saint-Paulin
4. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien – MTQ
5. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet projets particuliers d'amélioration – MTQ
6. Programme d'aide aux passages à niveaux municipaux volet 1 : Entretien de la signalisation - MTQ
4. **Période de questions**
5. ADMINISTRATION
 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
 2. Adoption de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023
 3. Adoption des dépenses de juillet 2023
 4. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 juillet 2023
 5. Cours de secourisme en milieu de travail – Inscription
 6. Avis de motion – Règlement 313-23 concernant la limite de vitesse sur le rang Waterloo
 7. Demande de la municipalité au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023
 8. Infotech – Achat de banque d'heures
 9. Remerciement madame Nicole Gagnon
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
AUCUN DOSSIER
7. TRANSPORT/VOIRIE
AUCUN DOSSIER
8. URBANISME
 - 1) Dépôt du rapport d'activités de la division de l'urbanisme : 30 novembre 2022 au 26 juin 2023
9. ENVIRONNEMENT
AUCUN DOSSIER
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
AUCUN DOSSIER
11. AFFAIRES NOUVELLES
AUCUN DOSSIER
12. **Période de questions**
13. CLÔTURE DE LA SESSION

PROCÈS-VERBAUX

148-08-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 3 juillet 2023.

149-08-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire 17 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS
ADMINISTRATION

150-08-2023 **ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu prendre connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par Monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2023 totalisant un montant de 42 099.05 \$ tel que présenté.

Denis Bergeron	50,00 \$
Broderie Aile D'art	2 193,15 \$
Clôture Cambrek Inc.	302,56 \$
Carquest Louiseville	586,26 \$
Canadien National	2 668,50 \$
Alarme Diamond Protection	282,84 \$
Emco Quebec Credit	1 096,69 \$
Environnement MCM Inc.	1 139,42 \$
Epicerie Jacques Lessard	192,96 \$
Félix Sécurité Inc.	57,49 \$
I Gagnon et fils (1983) Inc.	359,48 \$
Groupe CLR	160,17 \$
Lacoursièr Sylvie	211,19 \$
BMR – Matériaux F.P. Inc.	239,99 \$
Michel Lessard	72,66 \$
Municipalité St-Léon-Le-Grand	4 366,55 \$
Patrick Morin	368,27 \$
Postes Canada	176,87 \$
Fonds d'information sur	45,00 \$
MRC Maskinongé	19 330,24 \$
Dépanneur 350	183,80 \$
Maski Ford	183,52 \$
Louis Grenier	279,55 \$
Francis Guerard	75,26 \$
Librairie Renaud-Bray	324,93 \$
Bergeron Électrique	1 282,52 \$
Boisvert Mini-Mécanik	55,19 \$
Kanatrac	51,29 \$
Telus	211,82 \$
9256-5167 Québec Inc.	5 208,37 \$
Distribution Payeur Inc.	266,49 \$
Bernard Sylvie	100,00 \$

Total	42 099,05 \$
--------------	---------------------

151-08-2023 RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 31 juillet 2023 tel que présenté par la greffière-trésorière.

152-08-2023 COURS SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation d'avoir au moins un secouriste sur les lieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE la CNESST offre des subventions pour la formation de secourisme en milieu de travail lorsque celle-ci est offerte par un organisme de formation accrédité par la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE la subvention pour la formation est disponible en 2023 pour l'établissement municipal situé 2451, rue Camirand;

CONSIDÉRANT QU'une subvention utilisée pour de la formation en secourisme ne peut être réutilisée pour un l'établissement pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la subvention pour l'établissement municipal situé au 2481 rue Camirand sera disponible en 2025;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire à la Formation Prévention Secours, organisme de formation accrédité par la CNESST, les 22 et 29 septembre 2023. La formation sera donnée au 215 rue Lessard à Sainte-Ursule.

153-08-2023 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #313-23 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG WATERLOO:

Monsieur le conseiller Martin Harvey donne l'avis de motion pour l'adoption du règlement 313-23 concernant la limite de vitesse sur le rang Waterloo;

Dépose le projet de règlement 313-23 concernant la limite de vitesse sur le rang Waterloo

CONFORMÉMENT à l'article 455 du Code municipal, le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

154-08-2023 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'entamer les démarches auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de présenter une demande de financement de projet dans le cadre du programme d'infrastructure d'eau (PRIMEAU) pour les résidences de la route Trépanier, du rang Paul-Lemay, du rang Philibert et du rang Augusta.

155-08-2022 INFOTECH- ACHAT DE BANQUE D'HEURES

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures du fournisseur de logiciel ne comprend plus que deux heures;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux de se prévaloir d'une banque d'heures plutôt que de payer des heures à la pièce;

CONSIDÉRANT QU'Infotech est le fournisseur des logiciels comptables de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures peut être utilisée autant pour du support que pour de la formation;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune date d'échéance pour l'épuisement des heures;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une banque de 26 heures auprès du fournisseur de logiciels informatiques INFOTECH, au prix de 2210 \$ plus taxes tel que stipulé à l'addenda du contrat de service du fournisseur.

156-08-2022 REMERCIEMENTS - NICOLE GAGNON

CONSIDÉRANT QUE Madame Nicole Gagnon a été au service de la municipalité du mois d'août 2022 au mois de juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE son embauche était temporaire et qu'elle a contribué de manière honorable au maintien des services à la population alors que le poste était vacant;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu de remercier chaleureusement Madame Nicole Gagnon pour son apport à la municipalité dans l'exercice de ses fonctions en tant qu'adjointe administrative par intérim.

URBANISME

157-08-2023 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIVISION DE L'URBANISME : AU 30 NOVEMBRE 2022 AU 26 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'accepter le dépôt du Rapport d'activités de la division de l'urbanisme pour la période allant du 30 novembre 2022 au 26 juin 2023 et faisant état du compte-rendu des activités de la division de l'urbanisme conformément à la fiche de poste de l'urbanisme telles que :

- I. L'analyse des demandes des dossiers de permis/émissions de permis
- II. Le suivi des dossiers d'infraction
- III. Le suivi des dossiers des permis émis
- IV. Les audiences, les requêtes des arpenteurs et courtiers immobiliers
- V. Les dossiers en instances : analyse et traitement des demandes des citoyens relatives à l'exploitation sablière

PÉRIODE DE QUESTIONS

159-08-2023 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 19 h 36.

Michel Pelletier
Maire

Jacinthe Campagna
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire